

MUSIQUE

**COP Cycle d'Orientation
Professionnelle**



Conservatoire
à rayonnement régional
du Grand Besançon

musique
danse
théâtre

Conservatoire du Grand Besançon
Cité des Arts de Besançon Franche-Comté
1 Passage des Arts | 25000 Besançon | 03 81 87 87 00
www.conservatoire.grandbesancon.fr

Licences : 1-1064242 / 1-1064241 / 3-1026201.

**Grand
Besançon**



MUSIQUE

> Cycle d'Orientation Professionnelle [COP]

COMMENT ENTRER EN CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE [COP] ?

Il y a deux sessions d'examen d'admission, organisées en Région.

- Dans 2ème quinzaine de novembre
 - Pendant les 15 jours précédant les vacances de printemps
- Cet examen a lieu, dans chaque discipline, dans le conservatoire présentant le plus de candidats (CRR Besançon, CRD Montbéliard, CRD Belfort, CRD Dole).

Cet examen consiste en :

- une prestation instrumentale ou vocale de 20 minutes, comprenant une œuvre libre et une œuvre au choix dans une liste promulguée 8 semaines avant l'examen. (mise en ligne sur le site internet du Conservatoire : www.conservatoire.grandbesancon.fr)
- un entretien avec le jury destiné à énoncer le projet de l'élève et évaluer son aptitude à répondre aux exigences du cursus.

QUEL EN EST LE PARCOURS ?

La durée du Cycle d'Orientation Professionnelle [COP] est de 2 à 3 ans. L'issue de ce cycle est validée par un Diplôme d'Etudes Musicales [DEM].

QU'EST CE QUE LE DIPLÔME D'ÉTUDES MUSICALES ?

Le Diplôme d'Études Musicales est un diplôme décerné par les établissements spécialisés d'enseignement artistique labellisés par l'Etat : CRR [Conservatoire à Rayonnement Régional] et CRD [Conservatoire à Rayonnement Départemental]. Il prend en compte l'intégralité des paramètres propres à un parcours d'orientation professionnelle dans l'objectif d'avoir accès ensuite à un enseignement supérieur. Il est attribué après validation de l'intégralité des Unités de Valeur [UV] qui le composent.

QUELLES SONT CES UV ?

- 1 UV dominante: INSTRUMENT ou CHANT
- 3 UV complémentaires obligatoires: FORMATION MUSICALE, PRATIQUE COLLECTIVE et MUSIQUE DE CHAMBRE
- UV complémentaires au choix totalisant 16 points.
(voir flyers spécifiques au Diplôme d'Études Musicales)

COMMENT VALIDER CES UV ?

La durée impartie au cycle permet une validation échelonnée :

▪ UV dominante

L'UV de dominante peut être validée dès la deuxième année passée dans le cycle. L'examen consiste à présenter un programme libre et équilibré de 20 à 25 minutes.

Celui-ci sera composé de pièces d'esthétiques différentes et représentatives du répertoire de l'instrument. Il comprendra au moins trois œuvres dont, pour les instruments en possédant le répertoire, une de fin XX^e début XXI^e siècles sans être obligatoire, sera la bienvenue .

Le jury se compose d'un représentant de la direction et de deux personnalités extérieures, spécialistes de la discipline.

▪ UV de formation musicale

L'UV de formation musicale sera validée par l'acquisition du niveau de fin de 3C1 [1^{ère} année de 3^{ème} cycle].

▪ UV de pratique collective

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. L'évaluation se fait sous forme de contrôle continu (travail, assiduité, engagement...)

▪ UV de musique de chambre

L'UV de musique de chambre est validée à l'issue de 4 semestres de participation, chacun d'eux faisant l'objet d'une restitution publique (participation à un projet ou un concert)

▪ UV complémentaires

Les UV complémentaires au choix sont validées sur contrôle continu ou sur épreuves (voir fiche spécifique).

QUELLES POSSIBILITÉS APRÈS LE DIPLÔME D'ÉTUDES MUSICALES [DEM] ?

La validation du Diplôme d'Études Musicales permet l'accès à l'enseignement supérieur : concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger [PESM, CNSM, CEFEDM, CFMI, Universités étrangères ou françaises...]

STATUT ÉTUDIANT

L'inscription en COP donne la possibilité d'obtenir le statut étudiant : se renseigner auprès de l'administration.

UNIVERSITÉ

Pour les élèves bacheliers, il est possible de valider conjointement au DEM, une licence de musicologie, parcours 2 « Interprétation, Musique et Arts». (Voir fiche spécifique)

**PARCOURS
PERSONNALISÉS**

[durée: 2 ans]

2^e CYCLE

[durée: 3 à 5 ans]

EXAMEN de fin de 2^e cycle
BREVET



3^e CYCLE 1^{ère} année de détermination

**PARCOURS
PERSONNALISÉS**

[durée: 2 ans]

3^e CYCLE

[durée: 1 à 3 ans]

EXAMEN de fin de 3^e Cycle
**CERTIFICAT D'ÉTUDES
MUSICALES [CEM]**

EXAMEN d'entrée

**CYCLE D'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE
[COP]**

[durée : 2 à 3 ans]

EXAMEN
**DIPLOME D'ÉTUDES
MUSICALES [DEM]**

PARCOURS CONTINUÉ

[durée : 1 à 2 ans]